

## *Séance simultanée (4) : Impacts de la filière hydroélectrique*

### **La participation des communautés d'accueil au-delà des autorisations gouvernementales**

Nicolas JUNEAU  
Coordonnateur au développement  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec-Canada

Carl OUELLET  
Analyste  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), Québec-Canada

---

**Nicolas JUNEAU** : M. Juneau est titulaire d'un baccalauréat en biologie de l'Université Laval et d'une maîtrise en sciences de l'Environnement de l'Université de Sherbrooke. Après des expériences dans le milieu universitaire et dans le secteur privé, Monsieur Juneau s'est joint à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) où il a œuvré quatre années à titre de chargé de projet. Toujours au sein du MDDEP, Monsieur Juneau a également travaillé à la Direction des politiques en milieu terrestre avant d'occuper le poste de Coordonnateur au développement de la Direction des évaluations environnementales en janvier 2008.

**Carl OUELLET** : Après avoir complété un baccalauréat et une scolarité de deuxième cycle en sociologie, il a occupé, de 1999 à 2004, des emplois à titre de professionnel de recherche au sein d'équipes multidisciplinaires liées au domaine de la santé physique et mentale. Depuis 2004, il occupe un poste d'analyste à la Direction des évaluations environnementales du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs. Il a travaillé sur la question d'enjeux sociaux de différents projets assujettis à la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement au Québec méridional ainsi que sur le projet de la centrale d'Eastmain-1-A et dérivation Rupert. Il siège également en tant que représentant du MDDEP sur divers comités consultatifs sur l'évaluation des impacts psychosociaux de projets ayant obtenu les autorisations gouvernementales.

---

**Résumé** : Au Québec, dans les études d'impacts sur l'environnement réalisées pour les projets soumis à la procédure d'évaluation des impacts sur l'environnement, l'impact des projets sur le milieu humain a souvent été négligé par rapport à celui sur le milieu biophysique. En effet, le caractère naturel lié au concept d'environnement y a traditionnellement primé et les sciences naturelles ont ainsi dominé les sciences sociales. Jusqu'à récemment, l'approche préconisée consistait à inciter le promoteur, par le biais de la directive du ministre, à consulter les communautés d'accueil le plus tôt possible. Également, l'analyse environnementale était bonifiée par les éléments soulevés lors des audiences publiques. Toutefois, la participation du public cessait une fois que les projets avaient fait l'objet d'une autorisation gouvernementale.

Au cours des dernières années, des efforts particuliers ont été réalisés par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) afin d'accroître l'importance accordée à l'évaluation des impacts sociaux et à la prise en compte plus systématique des points de vue de citoyens au cours de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts. En effet, le MDDEP a développé une nouvelle approche visant à permettre une poursuite de la consultation et de la participation du milieu d'accueil au-delà des autorisations. Les projets de centrale hydroélectrique de l'Eastmain-1-A et dérivation Rupert et de terminal méthanier Rabaska sont deux projets énergétiques où les conditions d'autorisation permettront une implication des milieux d'accueil au-delà de l'autorisation. Ainsi, les projets s'inséreront mieux au sein des communautés d'accueil, notamment par une évaluation par les citoyens touchés de l'efficacité de certaines mesures d'atténuation mises en place et, au besoin, un ajustement des ces dernières par le promoteur. De plus, l'acquisition des connaissances sur les impacts sociaux perçus par les communautés d'accueil qui découlera de cette nouvelle approche pourrait favoriser, à moyen terme, et bien plus en amont, une meilleure prise en compte par les promoteurs des impacts potentiels de leurs projets sur ces dernières.